

# 1re révision de la LPP : pour une prévoyance professionnelle plus juste ?

Autor(en): **Rubin, Anne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[89] (2001)**

Heft 1457

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-282091>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1<sup>re</sup> révision de la LPP

## Pour une prévoyance professionnelle plus juste ?

Une femme sur trois ne dispose pas de deuxième pilier: une lacune qui pourrait être comblée.

ANNE RUBIN

Les femmes qui travaillent à temps partiel ou qui ont de bas revenus pourraient à l'avenir obtenir plus facilement un deuxième pilier. La sous-commission du National chargée d'examiner la 1<sup>re</sup> révision de la LPP a totalement chamboulé le projet du Conseil fédéral. Le seuil d'accès à la prévoyance professionnelle serait réduit de moitié, il débiterait ainsi à 12 360 francs par an contre 24 720 francs actuellement. Cette solution coûterait quelque 900 millions de francs supplémentaires aux employeurs et aux travailleurs, contre 300 millions pour la version proposée par le Conseil fédéral.

Toutefois, cet abaissement du seuil de cotisation permettra de réduire sensiblement le nombre de femmes ne bénéficiant pas de la LPP. Celles-ci étant en effet surreprésentées dans les emplois à temps partiel qui ne prévoient pas de rente vieillesse. Aujourd'hui, une femme sur trois et un homme sur six n'ont pas accès au deuxième pilier. En abaissant de moitié le seuil de cotisation actuel, on réduirait le nombre d'exclus de la LPP: 16,7% des femmes et 8% des hommes. En outre, la protection vieillesse serait améliorée pour 65% des travailleurs-euses.

Pour ne pas pénaliser l'économie, la sous-commission a renoncé à augmenter les taux de bonification (cotisations). Ainsi, les quatre paliers actuels devraient rester en place: 7% (à raison de moitié pour l'employeur et moitié pour le travailleur) pour les 25 à 34 ans, 10% pour les 35 à 44 ans, 15% pour les 45 à 54 ans et 18% pour les 55 à 65 ans.

Le modèle sera débattu à la fin janvier par la commission du National. Certains secteurs comme la restauration, le textile, l'hôtellerie ou les entreprises de nettoyage, ont déjà manifesté leur opposition à la réduction du seuil d'accès qui alourdirait leurs charges salariales. Il s'agit justement de ceux qui engagent des employé-e-s à moins de 24 720 francs par an pour ne pas devoir verser leur part de cotisation au deuxième pilier. Les débats risquent donc d'être nourris en plénum. »

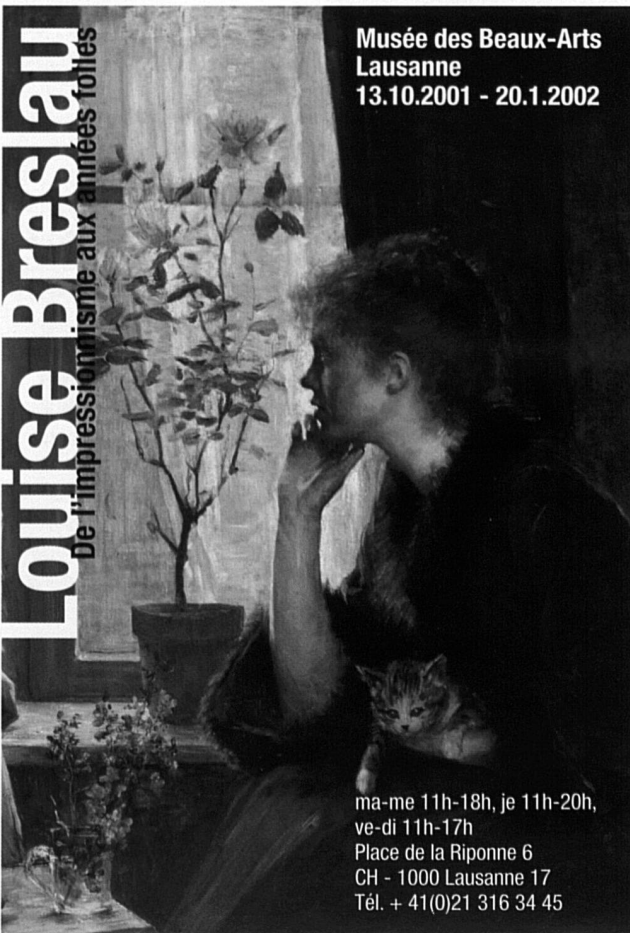
### Vidéocassettes au service de la promotion de l'égalité

*Un partage profitable: répartition équitable des tâches dans la vie familiale et professionnelle*

40 minutes (2 X 20'), 2001, Infomedia SA

Pour faire comprendre la nécessité d'une redistribution du travail familial et professionnel, une vidéocassette a été réalisée en 1999 en collaboration avec le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes qui a soutenu le projet dans le cadre des aides financières selon la loi sur l'égalité entre femmes et hommes. Celle-ci vient d'être traduite en français et en italien.

*Pour acheter la vidéocassette Un partage profitable: SMD Schmid Media Distribution, Erlachstrasse 21, 3000 Berne 9. Pour commander la brochure d'accompagnement de la Société suisse des employés de commerce « Concilier le travail et la famille »: SSEC, c. p., 1433, 2001 Neuchâtel, tél. 032/721 21 38.*



**Louise Breslau**  
De l'impressionnisme aux années folles

Musée des Beaux-Arts  
Lausanne  
13.10.2001 - 20.1.2002

ma-me 11h-18h, je 11h-20h,  
ve-di 11h-17h  
Place de la Riponne 6  
CH - 1000 Lausanne 17  
Tél. + 41(0)21 316 34 45



La Faculté de Médecine de l'Université de Lausanne met au concours le poste de

### professeur ordinaire en biochimie

ouvert à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2002.

Le/la candidat/e recevra un cahier des charges d'enseignement pré- et post-gradué à l'Institut de Biochimie et assumera, en partage avec les autres membres de la Faculté, la responsabilité de son administration.

Dans le cadre de l'Institut, il/elle aura la responsabilité de projets de recherche indépendants, complémentaires des programmes conduits par le Centre de Recherche Biomédicale d'Epalinges (www.unil.ch/ib/) (www.isrec.ch) centrés sur l'oncologie expérimentale et l'immunologie.

Le/la candidat/e sera au bénéfice d'une autorité et d'une notoriété reconnues au plus haut niveau en matière de recherche et de prestations d'enseignement.

Les postulations, incluant CV complet, liste des publications, exposé des intérêts scientifiques majeurs, passés et présents, et projets seront envoyées au Professeur M.P. Glauser, Doyen de la Faculté de Médecine, Le Champ de l'Air, Rue du Bugnon 21, CH-1005 Lausanne, jusqu'au 31 décembre 2001.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.